

## APPEL À CONTRIBUTIONS POUR UNE INITIATIVE (sans analyse d'impact)

Le présent document a pour objet de donner des informations sur les travaux de la Commission au public et aux parties prenantes, pour que ces derniers puissent formuler des observations et participer efficacement aux consultations.

Nous invitons ces groupes à exprimer leur point de vue sur la manière dont la Commission envisage le problème et les solutions possibles, et à nous communiquer toute information pertinente en leur possession.

<b>INTITULE DE L'INITIATIVE</b>	Réduction des disparités dans l'UE — 9 <sup>e</sup> rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale
<b>DG CHEFFE DE FILE – UNITE RESPONSABLE</b>	DG REGIO – B1
<b>TYPE PROBABLE D'INITIATIVE</b>	Communication accompagnée d'un document de travail des services de la Commission
<b>CALENDRIER INDICATIF</b>	1 <sup>er</sup> trimestre 2024
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<a href="https://ec.europa.eu/regional_policy/policy/analysis/reports_en">https://ec.europa.eu/regional_policy/policy/analysis/reports_en</a> (en anglais)

*Le présent document est publié à titre purement informatif. Il ne préjuge pas de la décision finale de la Commission quant à la poursuite de cette initiative ou à son contenu final. Tous les éléments de l'initiative décrits dans le présent document, y compris son calendrier, sont susceptibles d'être modifiés.*

### A. Contexte politique, définition du problème et analyse de la subsidiarité

#### Contexte politique

Conformément à l'article 175 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, la Commission doit présenter au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions, tous les trois ans, un rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de la cohésion économique, sociale et territoriale au sein de l'UE. Le prochain rapport doit être adopté en mars 2024. Il prendra la forme d'une communication accompagnée d'un document de travail des services de la Commission.

#### Problème que l'initiative vise à résoudre

Grâce à son modèle d'intégration, à son marché intérieur et à ses politiques de redistribution, l'Union européenne a produit de la croissance pour l'ensemble de ses citoyens. Les disparités de revenus ont rapidement diminué au cours des deux dernières décennies. Malgré les crises récentes, notamment celle de la COVID-19 et les conséquences de l'agression russe contre l'Ukraine, l'UE dans son ensemble continue de converger (c'est-à-dire de connaître un nivellement par le haut) au fil du temps. À titre d'exemple, l'écart entre le PIB par habitant des 10 pays ayant adhéré à l'UE en 2004 et la moyenne de celui des autres pays de l'UE a presque diminué de moitié.

Toutefois, ces résultats masquent des disparités territoriales persistantes, accentuées par les effets à court terme de la crise économique de la COVID-19. Certaines régions ont éprouvé davantage de difficultés que d'autres à converger, et quelques-unes s'écartent de la moyenne de l'UE, en particulier des régions à revenu intermédiaire et des régions méridionales. Ces régions sont enlisées – ou risquent de l'être – dans un «piège du développement», piège dans lequel une région n'est pas en mesure de conserver son dynamisme économique en matière de revenus, de productivité, d'innovation et d'emploi. Cette situation pourrait ainsi provoquer un affaiblissement du soutien aux valeurs démocratiques et au projet européen.

En outre, la fracture entre les zones urbaines et rurales se creuse sur le plan du développement économique et social, ce qui a une incidence négative en particulier sur les zones rurales reculées et moins développées.

Toutes les régions ne sont pas équipées de manière égale pour relever les défis à long terme des transitions écologique, numérique et démographique. L'adaptation à ces transitions nécessite de transformer en profondeur les économies régionales et les politiques publiques afin que les nouvelles possibilités de développement bénéficient à toutes les régions.

La communication vise à présenter des éléments probants sur les progrès accomplis en ce qui concerne

l'objectif de convergence de l'UE, ainsi que les éventuels obstacles et défis structurels ayant une incidence sur la cohésion. Le rapport sur la cohésion comprendra un bilan des mesures prises ces dernières années et des enseignements tirés.

## **Base de l'action de l'UE (base juridique et analyse de la subsidiarité)**

L'élaboration du 9<sup>e</sup> rapport sur la cohésion est une exigence du traité (article 175, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne). Ce rapport prendra la forme d'une communication adoptée par le collège et accompagnée d'un document de travail des services de la Commission. Il s'agit d'une initiative non législative.

## **B. Objectif de l'initiative et moyens de l'atteindre**

Les principaux objectifs stratégiques du 9<sup>e</sup> rapport sur la cohésion sont les suivants:

- décrire les dynamiques récentes et à long terme en matière de cohésion économique, sociale et territoriale dans l'UE, en tenant compte notamment de la pandémie de COVID-19;
- évaluer les difficultés en matière de développement qui compromettent les transitions écologique, numérique et démographique de l'UE;
- décrire l'incidence des politiques menées à l'échelle nationale et de l'UE dans le domaine de la cohésion économique, sociale et territoriale.

Le rapport répondra à quatre questions:

1. Comment la cohésion a-t-elle évolué au fil du temps, c'est-à-dire réduit les disparités économiques, sociales et environnementales entre les régions et les villes?
2. Comment les politiques nationales ont-elles contribué à la cohésion?
3. Comment la politique de cohésion a-t-elle contribué à la cohésion?
4. Comment les autres politiques de l'UE ont-elles contribué à la cohésion?

La communication s'appuiera sur les principales constatations et conclusions exposées dans le document de travail des services de la Commission qui l'accompagne. Sur la base de cette analyse, certaines leçons préliminaires seront tirées. Dans la communication seront prises en considération les contributions des parties prenantes (institutions, universités, société civile, États membres, groupe de spécialistes de haut niveau sur l'avenir de la politique de cohésion, etc.).

## **Incidences probables**

La communication et le document de travail des services de la Commission qui l'accompagne alimenteront les réflexions actuellement menées par les institutions et les parties prenantes en ce qui concerne les meilleures manières de relever les défis en matière de cohésion dans l'UE à court et à long terme et les façons d'adapter en conséquence les politiques et instruments de l'UE.

## **Suivi futur**

Les principales constatations et conclusions exposées dans la communication et le document de travail des services de la Commission seront examinées lors du 9<sup>e</sup> Forum sur la cohésion en avril 2024.

## **C. Amélioration de la réglementation**

### **Analyse d'impact**

Étant donné qu'une communication n'introduit pas d'options stratégiques, aucune analyse d'impact n'est nécessaire.

Dans la communication seront résumées les principales constatations du document de travail des services de la Commission, qui s'appuie principalement sur les données produites par Eurostat, le Centre commun de recherche, l'Agence européenne pour l'environnement, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Banque mondiale. Parmi ses sources figurent également des études sur les pièges du développement régional, sur la contribution des politiques nationales à la cohésion, à la qualité régionale de l'administration, à l'accès à l'éducation et aux soins de santé dans les villes et les zones rurales et sur l'incidence des migrations sur le développement régional, ainsi que d'autres études liées à des analyses régionales. La communication prend en considération les éléments décrits notamment dans les communications intitulées «Une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE» et «Mettre à profit les talents dans les régions européennes».

### **Stratégie de consultation**

Grâce au présent appel à contributions, la Commission recueillera des données sur la manière dont la politique de cohésion de l'UE et les politiques nationales contribuent à la réalisation des objectifs de cohésion de l'UE. La

Commission pourra ainsi s'appuyer sur des contributions exhaustives des parties prenantes de manière transparente et participative. Les groupes cibles sont le grand public, les autorités nationales, régionales et locales, la société civile, notamment des ONG et les partenaires sociaux, ainsi que les bénéficiaires de la politique de cohésion.

Le présent appel sera soumis pour commentaire aux parties prenantes pendant quatre semaines sur le principal portail de la Commission consacré aux consultations publiques, [le portail «Donnez votre avis»](#). Aucune consultation publique ouverte ne sera réalisée. Toutefois, une manifestation avec les parties prenantes liées à ce rapport (le 9<sup>e</sup> Forum sur la cohésion) est prévue pour avril 2024 à Bruxelles. D'autres activités de consultation seront menées au cours de l'élaboration de la nouvelle proposition législative pour l'après-2027, notamment une consultation publique ouverte.